

Une instance administrative

Les activités administratives du Conseil Régional sont multiples et continuent perpétuellement de s'enrichir avec la parution de textes officiels appelant sa collaboration ou avec l'actualité lorsqu'elle réclame son expertise.

Le fil directeur de notre action est tout naturellement en accord avec notre mission ordinaire = la représentation du corps dans son ensemble, quels que soient les modes d'exercice, en ayant présents à l'esprit les fondements de notre déontologie, à savoir l'indépendance, la confidentialité et le libre choix.

Pour respecter ce dernier, il devient nécessaire, avec la perspective de pénurie de médecins libéraux, de procéder à une nécessaire, mais progressive et concertée, harmonisation de l'offre de soins sur notre région.

Pour maintenir la confidentialité, en ces temps où les textes réglementaires imposent de nombreuses exceptions, il est indispensable de rappeler à tout moment, la règle impérative du secret professionnel, même si son application entraîne désagréments, lourdeurs, perte de temps, voire, parfois mais rarement, dol individuel ou à court terme.

Pour exiger l'essentielle indépendance professionnelle, il nous faut parfois entrer en conflit avec le pouvoir tutélaire ou les éventuels employeurs de médecins salariés. L'examen, devenu obligatoire, des contrats par l'Ordre doit être précédé d'une information précise des confrères qui, parfois, auraient préféré taire certaines entorses afin de ne pas perdre leur opportunité contractuelle.

Le CROM Ile-de-France doit coordonner la permanence et la continuité des soins

Le CROM Ile-de-France doit coordonner l'action de huit Conseils Départementaux (CD) comprenant près de 55 000 médecins. Il s'appuie pour ce faire sur un Comité de Coordination autonome qui se réunit régulièrement à la diligence de son Président. Là sont discutées les questions générales impliquant les CD, en particulier à propos de l'installation des médecins, les autorisations en sites multiples, les problèmes posés par la permanence et la continuité des soins.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), aux attributs majeurs, comporte la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA). Le CROM Ile-de-France a sa place en représentation titulaire dans la composante de l'Organisation des Soins et au sein des Conférences de Territoires nouvellement définies.

Dans cette activité administrative, s'inscrivent encore les diverses commissions du CROM : permanence des soins, démographie, formation et développement personnel continu, relations sociales, communication, ainsi que quelques missions pouvant alors comprendre des médecins non élus. Elles diffusent leurs réflexions qui nourrissent les décisions des instances et agissent par la présence effective du CROM au sein des réunions organisées par nos tutelles ministérielles, régionales ou autres.

Toujours dans le cadre des tâches administratives se situent les activités générales de représentations sociales et conviviales, les échanges quotidiens de courriers et d'appels de confrère à propos de problèmes professionnels, organisationnels ou juridiques, ou encore les réponses aux questions posées par les média ainsi que les mises au point en fonction des événements.

Pour coordonner tous ces secteurs d'activité, le CROM réunit son Bureau chaque mois, la présence au siège d'un de ses membres est quotidienne et la permanence est assurée par l'assistante administrative.

Souvent mal compris ou mal interprétés, les arrêts pris par notre Formation Restreinte ne sauraient être confondus avec une sanction disciplinaire. Certes, il en ressort souvent une suspension d'exercice mais celle-ci relève d'une résolution administrative devant une impossibilité réglementaire ou en raison d'un état pathologique.